

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 13 janvier 2016 à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-15/B-00426 et D08-01-15/B-00427
Propriétaire(s) : Falsetto Homes
Emplacement : 1546, 1550, avenue Claymor
Quartier : 16 – River
Description officielle : partie du lot 51 et partie du lot 52, plan enr. 455
Zonage : R1GG
Règlement : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En 2012, le Comité a rejeté des demandes d'autorisation (D08-01-11/B-00410 à D08-01-11/B-00413) et des demandes de dérogations mineures (D08-02-11/A-00388 à D08-02-11/A-00340 et D08-02-11/A-00436) visant deux parcelles situées aux 1546 et 1550, avenue Claymor. La décision du Comité a été annulée par la Commission des affaires municipales de l'Ontario, toutefois les demandes n'ont pas été menées à bien dans les délais prescrits. Les parcelles ont été fusionnées depuis et la propriétaire présente à nouveau des demandes visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle comprendra une maison et un garage isolé existants.

AUTORISATION REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00426	20,57 m	47,48 m	1 008 m ²	1* et 2	1546, av. Claymor maison et garage existants
B-00427	41,60 m	47,46 m	2 035 m ²	3* et 4	1550, av. Claymor maison et garage existants

*Les parties 1 et 3 font actuellement l'objet d'une réserve municipale (Instr. no CR362503).

LES DEMANDES indiquent que le bien-fonds ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.